SAS ABA TRANSPORTS
98 BD DE L'EUROPE
AMONBURO
13127 VITROLLES
Capital : 3 600 euros
RCS SALON DE PROVENCE : 983 361 411

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'an deux mille vingt cinq, le 23 mai, les associés de la SAS ABA TRANSPORTS, au capital de 3600 euros, se sont réunis à quinze heures dans les locaux du siège, en assemblée extraordinaire, sur convocation de la gérance conformément aux dispositions statutaires.

Était présent :

- Madame Kerrouche Loubna, née le 27/04/2002 à Aubagne, demeurant au 32 Bd Paul Claudel 13009 Marseille, de nationalité française
- Monsieur Kouadria Oualid, né le 20/07/1980 à Annaba, demeurant au 242 Route de Toulouse 33130 Begles, de nationalité Algérienne

Madame Kerrouche Loubna est élu président de l'assemblée à l'unanimité.

Le Président constate que les associés présents possèdent ensemble la totalité des parts sociales et en conséquence l'Assemblée est habilitée à prendre toutes les décisions extraordinaires conformément aux dispositions statutaires et légales.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :
-Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée ;
-Les lettres de convocation des associés.

Le Président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

- Transfert de parts sociales
- Demission du Président Madame Kerrouche Loubna
- Nomination du nouveau président Monsieur Kouadria Oualid

Première résolution :

Madame Kerrouche Loubna cède en s'obligeant à toutes les garanties ordinaires et de droit à Monsieur Kouadria Oualid ici présent, et qui accepte, 100 part sociale de 36 euro de montant initial entièrement libérée.

Monsieur Kouadria Oualid sera seul propriétaire de la part qui lui est cédées à compter du 23/05/2025 avec tous les droits y attachés.

Le président expose qu'un transfert de part sociale a été signé, il convient donc de faire une cession de parts sociales à compter du 23/05/2025.

Le président propose de soumettre la résolution aux voix

Voix pour …….100

Voix contre ……..aucune

Cette résolution est acceptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

Les actionnaires prennent acte de la démission remise par Madame Kerrouche Loubna le 23/05/2025 de ses fonctions de président de la société à compter du 23/05/2025 ils se prononceront sur le quitus à lui accorder lors de la prochaine assemblée d'approbation des comptes.

Le président propose de soumettre la résolution aux voix

Voix pour ……100

Voix contre ……..aucune

Cette résolution est acceptée à l'unanimité.

Quatrième résolution :

Les actionnaires décident de nommer en tant que nouvel président de la société Monsieur Kouadria Oualid à compter du 23/05/2025.

Le président propose de soumettre la résolution aux voix

Voix pour ……100

Voix contre ……..aucune

Cette résolution est acceptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole la séance est levée à 17 heures.

De tout ce que dessus, a été dressé, le présent procès-verbal, qui a été signé par la gérance et visé par les associés.

KOUADRIA OUALID PRESIDENT ENTRANT	KERROUCHE LOUBNA PRESIDENTE SORTANTE
KOUADRIA OUALID	KERROUCHE LOUBNA